



## Engagement des joueurs et joueuses des équipes compétition

L'Association de soccer de Rimouski désire maintenir une ligne de conduite dans le but de conserver une image et une réputation impeccables et sensibiliser l'athlète aux responsabilités que sa sélection lui apporte. Ainsi, le fait de participer à un événement quelconque en lien avec le soccer rimouskois devient un privilège: une conduite irréprochable est donc de mise.

### Participation interne, le joueur :

- Doit être présent aux entraînements et aux activités de son équipe élite

### En tournoi, le joueur doit :

- Respecter les consignes émises par ses entraîneurs et le coordonnateur désigné
- Respecter les consignes de comportement à adopter dans l'autobus
- Respecter l'heure du couvre-feu et les règles de l'hébergement
- En aucun temps et sous aucune considération consommer, posséder ou vendre de la drogue et/ou de l'alcool. Le joueur pris en défaut sera renvoyé immédiatement à son domicile et ce, aux frais de ses parents. D'autres sanctions supplémentaires seront prises
- Être dans un état physique adéquat pour jouer de façon sécuritaire pour lui-même et/ou à l'égard des autres joueurs.
- Être un digne représentant et ambassadeur du soccer rimouskois par ses comportements tant sur le terrain qu'hors du terrain.
- **Voyager, dormir et manger avec son équipe et ce, pour toute la durée de la compétition**
- Être présent à toutes les parties de son équipe

### Divers :

- Aucun joueur ne peut participer à un tournoi avec un autre club sans en avoir préalablement obtenu la permission de l'Association de soccer de Rimouski.

Des sanctions seront appliquées selon la gravité du cas. Lors d'un tournoi, le coordonnateur de l'Association qui sera sur place prendra la décision qui s'impose. Selon le cas, les sanctions peuvent être un sévère avertissement, une suspension pour un match, une suspension pour le reste de la compétition, un renvoi immédiat à domicile (aux frais des parents) ou une exclusion de l'équipe compétition. De plus, le cas sera soumis au comité de discipline de l'Association de soccer de Rimouski. Il est à noter qu'en cas de suspension ou d'exclusion, aucun remboursement ne sera effectué. De plus, tout acte de vandalisme ou bris en compétition sera facturé aux jeunes fautifs.

**Aucun autre avertissement ne sera donné avant l'application des sanctions prévues à cet effet.**



Je \_\_\_\_\_,

de la catégorie, \_\_\_\_\_(U- ) M ou F,

affirme avoir lu et compris les engagements des joueurs et joueuses des équipes compétitions en vigueur pour tous les joueurs compétitions de l'Association de soccer de Rimouski.

En cas de manquement, à l'un ou l'autre de ces engagements, je m'exposerai à recevoir les sanctions disciplinaires prévues.

Individuelle :

- Avertissement sévère
- Rencontre avec le comité discipline de l'Association de soccer de Rimouski
- Suspension
- Renvoi immédiat
- Expulsion

Collectif :

- Suspension de l'équipe pour le reste de la saison

Signature du joueur : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_